

## UNSa info



### Entre confusion et indifférence

2022 commence comme l'année 2021 s'est finie : dans la confusion. Celle de la gestion de la crise sanitaire, les mouvements sociaux dans l'éducation et la filière sociale et médico-sociale, la lassitude des équipes de la CeA en manque de cap et de sens, leur épuisement à force de réorganisations et d'évolutions toujours plus nombreuses et donc forcément moins maîtrisées, le tout dans l'indifférence de la plupart de nos élu-es, au niveau national ou alsacien, à la recherche d'un destin toujours plus grand.

Restent fidèles au poste, des agentes et agents, guidé-es par leur engagement indéfectible au service du public, quelles que soient les circonstances, avec à leur côté et à leur service leurs représentantes et représentants syndicaux appelés à un marathon de réunions en ce premier semestre.

**Cette année 2022 sera, encore une fois et plus que jamais, l'occasion pour l'équipe UNSA CeA de s'investir totalement à vos côtés et au quotidien pour vous répondre, vous informer, vous représenter et défendre vos intérêts, améliorer vos conditions de travail et votre pouvoir d'achat.**

Sur le plan du dialogue social au sein de la CeA, l'UNSA forme le vœu que de réelles négociations se tiennent sur les chantiers ouverts avec l'administration :

- 13<sup>e</sup> mois,
- reconnaissance de l'expérience professionnelle
- dispositif des congés d'ancienneté intégré à l'IFSE pour tous et toutes
- évolution du référentiel métiers
- Amicale et CNAS
- évolution de la charte du télétravail
- couverture santé et prévoyance

L'équipe de l'UNSA Territoriaux CeA  
Véronique BAHIT, Sandrine SCHMITT, Joëlle VERGUET

**Cliquez pour en savoir plus :** sur [les préavis de grève de l'UNSA](#) et [la prolongation de la grève](#) concernant l'obligation vaccinale

# VOS INFOS CeA



## Congés maladie et RTT

L'UNSA a été plusieurs fois interrogée sur la question des congés pour maladie et des journées de RTT. Ce qu'il vous faut retenir :

- **Pour générer une journée de RTT, il faut avoir travaillé plus de 35 heures par semaine.** À la CeA, des horaires de 40 heures par semaine ouvrent droit à 28,5 jours de RTT par an. En 2022, 25,5 jours sont placés librement par vous et 3 journées imposées par l'administration sur des ponts (27 mai, 15 juillet et 31 octobre).
- **En cas d'absence sur un jour normalement travaillé, quel que soit le motif** (maladie, accident de service, etc.), vous ne pouvez pas générer de RTT.
- **Au bout de 8 journées d'absence cumulées (consécutives ou non), vous "perdez" une journée de RTT.** En 2022, au lieu de 25,5 RTT, il ne vous en restera plus que 24,5. Les modalités de décompte varient selon que vous utilisez le logiciel India ou non.
- **En cas de maladie sur un RTT programmé,** la journée de RTT peut-être reportée à une date ultérieure (sauf situation décrite ci-dessus).

[Pour en savoir + : le guide aménagement du temps de travail sur l'intranet \(p.2-3\)](#)

[Vous avez des questions ? contactez-nous](#)



## Titres de restauration 2021 : que faire s'il en reste ?

**Vous avez jusqu'au 31 janvier prochain pour utiliser vos titres restaurants 2021.** Passé cette date, ils n'auront plus de valeur. Vous pouvez toutefois les échanger auprès de l'administration. Cet échange doit se faire avant le 15 mars, dernier délai.

[Vous avez des questions ? contactez-nous](#)



## Indemnité inflation : précision

L'UNSA Fonction Publique avait interrogé le gouvernement sur l'étalement des versements aux différentes catégories d'agentes et d'agents publics (voir [sous ce lien](#)).

L'État avait alors précisé :

- fonction publique d'État : janvier 2022
- fonctions publiques territoriale et hospitalière : décembre 2021, mais au plus tard comme à l'État, soit janvier 2022
- retraité-es : février 2022

Notre administration a besoin de plus de temps et espère pouvoir verser l'indemnité sur la paye du mois de février 2022, sous réserve que le paramétrage des logiciels, par les éditeurs, le permette.

[Vous avez des questions ? contactez-nous](#)

## VOS DROITS



### Prestations : ce qui a changé depuis le 1<sup>er</sup> janvier

Hausse du SMIC et des pensions de retraite, nouvelle durée de la prestation de compensation du handicap, création d'un forfait patients urgence, prise en charge des frais de contraception jusqu'à 25 ans, découvrez tout ce qui a changé au 1<sup>er</sup> janvier.

[En savoir + : prestations, ce qui a changé depuis le 1<sup>er</sup> janvier](#)

### Hausse du minimum de traitement

Le minimum de traitement des agent-es à temps plein est porté à **1 607,31 € bruts** au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cela représente **une hausse d'environ 14 euros par mois pour 323 500 personnes**. L'**UNSA Fonction Publique** estime toujours que la réponse aurait dû être la hausse de la valeur du point d'indice.

[En savoir + : Hausse du minimum de traitement au 1er janvier 2022](#)

### Calendrier des payes 2022

Le calendrier nationale 2022 des payes et pensions a été rendu public par le gouvernement. Les dates peuvent légèrement varier en fonction de l'établissement bancaire.

[En savoir + : calendrier 2022](#)

## L'UNSA À VOS CÔTÉS



### Un capital décès décent et pérenne

Après avoir obtenu le rétablissement pour 2021 d'un véritable capital décès calculé sur la rémunération annuelle, **l'UNSA vient d'obtenir la pérennisation de ce dispositif, au-delà de 2022 et sans limite de date**. Une mesure de justice.

[En savoir + : Un capital décès décent maintenu au-delà de 2021](#)



## Protection sociale complémentaire : l'UNSA veille

L'UNSA, comme l'ensemble des organisations syndicales, a refusé de siéger le 15 décembre dernier en séance plénière du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT). Le projet de décret qui devait y être abordé portait sur la protection sociale complémentaire des agentes et agents territoriaux. **Un projet construit entre l'État et les employeurs territoriaux sans consulter les syndicats. Ce projet inquiète l'UNSA :**

- participation employeur à la prévoyance au rabais
- indemnités journalières insuffisantes
- rente invalidité versée à partir d'un taux de 66% d'invalidité
- montants de référence fixes sans indexation
- des amendements déposés par les employeurs territoriaux venant encore rogner ces maigres dispositions.

Le gouvernement a reporté ce projet de décret à 2022. L'UNSA restera très attentive pour améliorer votre couverture en santé et en prévoyance ainsi que la participation financière des employeurs publics.



## UNSA Territoriaux : le syndicat qui monte, le syndicat qui compte

Des élections locales des représentant-es du personnel se sont déroulées en 2021. Elles ont vu l'UNSA Territoriaux y obtenir de très bons résultats.

En savoir + : [le syndicat qui monte](#)

## VOS PODCASTS ET LETTRES D'INFO



### Le nouveau podcast de l'UNSA Fonction Publique

- vœux 2022
- questions aux candidat-es à la présidentielle

Écoutez-le [en cliquant ici](#) (durée 7'51)



### Le Canard des territoriaux de janvier 2021

- Vous n'aurez pas l'Alsace et la Moselle
- 2022, année des élections professionnelles
- Dans la grande famille de l'UNSA : Jean-Marc, policier municipal
- À l'UNSA, on fait la chasse aux idées reçues...

[Je lis mon Canard](#)



### La lettre d'information de la CNRACL

La CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) propose une lettre d'information trimestrielle.

Au sommaire du dernier numéro :

- le simulateur M@rel, pour estimer le montant de sa future retraite
- toutes les démarches pour demander et suivre son dossier de retraite.

[Je lis la lettre d'info](#)

**Votre permanence UNSA Territoriaux CeA est ouverte  
du lundi au vendredi aux heures de bureau**

[La page UNSA sur l'intranet de la CeA](#)

**Nous contacter : [unsa.cea@gmail.com](mailto:unsa.cea@gmail.com)**

**07 81 46 48 44 - 07 60 48 94 22**

(répondeurs – merci de laisser un message)